



Jean-Bernard BERTHELIN
DSC-adjoint en charge de
l'Épargne Salariale



Nadia ZAK-CALVET
Présidente du Conseil de
Surveillance du fonds
Orange Actions



Patrick BECK
Président du Conseil de
Surveillance du Plan
d'Épargne Retraite
COLlectif

Le nouveau dispositif PERECOL consisterait notamment à pouvoir :

- Déduire de son assiette fiscale le montant des versements personnels réalisés dans le cadre de ce nouveau produit
- Recueillir à terme des fonds provenant d'assurance-vie

ATTENTION à la taxation de sortie :

- **17,2%** pour le PERCO
- **30%** pour le PERECOL

La loi PACTE ambitionne de renforcer l'actionnariat salarié. Qu'en est-il à ORANGE ?

La CFDT rappelle l'objectif du PDG de **10% du capital d'Orange** pour son personnel ! Désormais, différents leviers d'incitation sont à la main de l'entreprise pour y répondre :

- **Réduction du risque** pour les salariés grâce au relèvement du plafond de la décote possible dans le cadre des **ORP (Offre Réservée au Personnel** pour l'acquisition d'actions d'Orange) de 20 à 30% si bloquée 5 ans...
- **Incitation pour augmenter l'abondement** limité dans les fonds d'actionnariat par une baisse de moitié du forfait social payé par l'entreprise...
- **Versement unilatéral possible** de montants uniformes pour tous par l'entreprise pour abonder les fonds d'actionnariat....

Une gouvernance choisie pour les conseils de surveillance

Pour le 1^{er} janvier 2021, les actionnaires salariés, ex-salariés ou retraités porteurs de part du FCPE Orange Actions devront avoir élu tous les membres du conseil de surveillance les représentant. Ce sera la fin d'une disposition avant-gardiste appliquée à Orange depuis 2014 respectant le paritarisme et toutes les parties prenantes.

La loi PACTE supprime les membres désignés par les organisations syndicales représentatives siégeant au conseil de surveillance. C'est une **attaque du pluralisme** et ne reflète pas le rôle joué par les acteurs syndicaux dans le développement de l'actionnariat salarié (engagement dans les CS, intéressement, participation, négociation des abondements...).

Dans ce contexte nouveau, la CFDT affichera officiellement ses ambitions pour être un acteur incontournable de la gouvernance de l'entreprise en sa qualité de 1^{ère} organisation syndicale dans le respect d'un nouveau partenariat avec l'AASGO, association historique des actionnaires salariés d'Orange.

Une refonte de l'Épargne Retraite

Promulguée en mai 2019, la loi « PACTE » prétend aussi simplifier, harmoniser et renforcer l'attractivité de l'épargne retraite en préservant la liberté de choix de l'épargnant. Ainsi, le gouvernement a créé le Plan d'Épargne Retraite (PER) pour définir des règles communes entre les produits d'épargne collectifs (avec une distinction selon qu'il s'agisse d'un plan à souscription obligatoire ou non) et les produits d'épargne individuelle (issus de la fusion du PERP^(*), du contrat Madelin, ...).

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE	
COLLECTIF	INDIVIDUEL
Plan d'Épargne Retraite Entreprise à Orange	Plan d'Épargne Retraite Individuel via les banques ou les assureurs
<p>PERCO^(*) Orange :</p> <p>1 milliard d'€</p> <p>99 301 épargnants dont :</p> <p>67 138 salariés</p> <p>21 389 retraités</p> <p>10 774 anciens salariés</p>	<p>succède au PERP^(*), contrat Madelin, etc.</p> <p>^(*) PERCO : Plan d'Épargne Retraite COLlectif</p> <p>^(*) PERECOL : Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise COLlectif</p> <p>^(*) PERP : Plan d'Épargne Retraite Populaire</p>
<p>PERECOL^(*)</p> <p>possible dès 2020 et conditionné pour la CFDT à un accord mieux disant...</p>	

Le temps d'une négociation au pas de charge la CFDT a conditionné son accord aux postulats suivants :

- Exigence que le PERECOL ne soit qu'un dispositif supplémentaire sans transformation ni suppression du PERCO préexistant à Orange ;
- Exigence d'un abondement supplémentaire de l'épargne retraite au regard d'une offre nouvelle. L'abondement PERCO de 450€ négocié en 2006 n'a fait

l'objet d'aucune revalorisation. Pour la **CFDT**, le lancement du PERECOL justifiait cette réactualisation ;

- Exigence d'une prise en charge intégrale par Orange des frais de tenue de compte de ce nouveau dispositif ;
- Exigence de réexaminer la monétisation du CET (Compte Epargne Temps) dans le PERCO ;
- Exigence d'un dispositif permettant l'adhésion au plus grand nombre de filiales.

Par lettre ouverte et grand tapage, s'empressant d'exiger une transformation du PERCO en PERECOL avant fin 2019 en méconnaissance totale du dispositif, la CFCEGC avait oublié, dans sa précipitation, d'intégrer l'intérêt général de tous les salariés du groupe.

Pour la **CFDT**, le PERECOL constitue plus un moyen d'épargne à long terme qu'un instrument d'optimisation fiscale de court terme.

Au regard de l'importance du PERCO d'Orange (le plus important de France) et compte tenu de la complexité de l'outil, **la CFDT a refusé de signer un accord dans la hâte et a préféré s'inscrire dans la reprise d'une négociation sur le fond en 2020** pour éviter que les salariés se perdent dans les méandres du PERECOL...

Actualité de l'Épargne salariale

Dans un contexte d'inflation faible et malgré des politiques préventives et accomodatantes des banques centrales, la guerre commerciale lancée par les États-Unis renforce les déséquilibres des balances commerciales mondiales entraînant une révision à la baisse des perspectives de croissance.

En zone euro, la France et l'Espagne prennent le rôle de leaders de la croissance. De son côté, l'Allemagne, dont le modèle de production est essentiellement tourné vers l'international, voit sa croissance chuter (proche de 0.2% en glissement annuel). Dans ce contexte, la gestion du Brexit et l'habileté politique en Italie peuvent avoir un impact positif sur l'économie de la zone.

Au vu des montants en jeu, **la CFDT est présente dans tous les conseils de surveillance pour s'assurer d'une gestion financière transparente, de qualité et performante**. Les conseils de surveillance du PEG et du PERCO se sont tenus courant octobre pour suivre la bonne gestion des fonds déposés.

Au regard d'un environnement macro-économique mondial délicat et incertain, la gestion des fonds renoue avec une performance fragile mais positive.

Dates des CS des fonds du PEG	Encours	Performance au 30/09
10/10/2019	EVOLUTIS	897M€ 9,74%
22/10/2019	EQUILBRIS	334M€ 0,51%
17/10/2019	DYNAMIS SOLIDAIRE	103M€ 19,24%

CS ORANGE ACTIONS du 24/10	Encours	Performance au 30/09
CAP ORANGE CLASSIQUE	232M€	4,22%
CAP ORANGE GARANTI 2016	24M€	0,00%
ORANGE ACTIONS CLASSIQUE	1661M€	4,15%

CS PERCO en date du 22/10/2019	Encours	Performance au 30/09
Fonds en Actions : « Euro Monde »	332M€	20,59%
Fonds en Obligations : « Euro Monde »	397M€	8,39%
Fonds en Produits monétaires : « Monétaire euros »	337M€	-0,21%
Fonds dit Solidaire : « Humanis Actions Solidaire »	31M€	14,75%
Fonds garanti : « Amundi Objectif Retraite ESR » 2016	7M€	2,37%
Fonds garanti : « Amundi Objectif Retraite ESR » 2020	35M€	-0,12%
Fonds garanti : « Amundi Objectif Retraite ESR » 2025	17M€	1,76%
Fonds garanti : « Amundi Objectif Retraite ESR » 2030	20M€	4,52%
Fonds à capital protégé : « Amundi Protect 90 ESR »	24,5M€	2,65%

Arbitrages 2020 de votre Épargne Salariale

- Arbitrages des fonds du PEG en 2020 : du 2 au 15 mars / du 25 mai au 7 juin / du 14 au 27 septembre
- Arbitrage à tout moment des fonds gérés au sein du PERCO
- Arbitrage possible à tout moment du PEG vers le PERCO

Actionnariat Salarié : Breaking news en vue dès le mois de décembre

Notre prochaine « *Lettre de l'Épargne Salariale CFDT* », parlera de vous et de votre action pour choisir l'administrateur représentant les salariés actionnaires au conseil d'administration d'Orange... A très bientôt...

Pour aller plus loin, recevoir les tracts sous forme électronique, discuter, poser une question, vos contacts **CFDT** Épargne et Actionnariat Salarié Orange :

jeanbernard.berthelin@orange.com

nadia.zakcalvet@orange.com

patrick.beck@orange.com



ADHÉREZ À LA CFDT !



Vous recevez ce courrier électronique parce que vous êtes abonné pour recevoir notre Newsletter **CFDT**
 Vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur ce lien : [Se désabonner](#)